

11 août 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 11 août 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Absent : M. Michel Denicourt, conseiller.

Sont également présentes : La greffière Me Isabelle François et la trésorière Mme Micheline Quilès.

2015-08-245 Adoption des procès-verbaux du 9 et 14 juillet 2015

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 9 et 14 juillet ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 9 et 14 juillet 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-246 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 44 731 à 44 735	
44 751 à 44 779	
44 882 à 44 934	pour un montant de
	437 545,84 \$

Comptes payables :

Chèques 44 935 à 45 015	
45 031 à 45 035	pour un montant de
	150 312,36 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000103 à 5FD000111	pour un montant de
	20 034,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2015

2015-08-247 Rachat du garage du golf 140, chemin Saint-François

Considérant que le club de golf et tous les bâtiments rattachés aux opérations du terrain de golf appartenant à la Ville de Saint-Césaire ont été vendus au Complexe sportif La Clinique du Sport Inc., le 10 avril 2014;

Considérant la réévaluation des aires de protection des puits municipaux numéros 2 et 5 situés à proximité du garage utilisé aux opérations du club de golf;

Considérant que le conseil souhaite circonscrire les probabilités de contamination qui pourrait nuire à la potabilité de la nappe d'eau souterraine;

Considérant que le Complexe sportif La Clinique du Sport Inc. construira un nouveau garage à proximité du chemin Saint-François respectant la réglementation en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter l'offre du Complexe sportif La Clinique du Sport Inc. datée du 22 juillet 2015 pour acquérir le garage situé au 140, chemin Saint-François pour un montant de 50 000 \$. Ce montant étant prélevé à même les surplus accumulés.

Il est également résolu de mandater la firme XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres, afin de procéder aux opérations cadastrales nécessaires.

Il est également résolu de mandater l'étude Denicourt Gagnon, notaires, pour préparer l'acte de vente.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant de même que la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents nécessaires pour donner effet à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-248 Demande d'autorisation de la Fête gourmande à l'ancienne pour fermeture de l'avenue Grisé

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la fermeture de l'avenue Grisé de 17 h à 21 h le samedi 29 août 2015 pour la tenue de la Fête gourmande à l'ancienne organisée par Munier et fille tout en précisant que l'organisateur doit s'assurer d'un accès pour la circulation locale et les services d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2015

2015-08-249 Rapport annuel de l'an 3 du Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

Considérant l'adoption d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC);

Considérant que le directeur du Service sécurité incendie a déposé au conseil le rapport annuel d'activités relativement à la 3^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités *Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire* relativement à la 3^e année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville.

Il est également résolu de transmettre copie de ce rapport au coordonnateur de la MRC de Rouville afin de compléter le rapport final de la 3^e année du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-250 Démission du pompier volontaire Benoit Richard

Considérant que M. Benoit Richard occupant le poste de pompier a remis sa démission le 1^{er} août dernier ;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de prendre acte de la démission de M. Benoit Richard au poste de pompier, celle-ci étant effective depuis le 1^{er} août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-251 Congé sans traitement et retraite du pompier volontaire Paul Bienvenue

Considérant que M. Paul Bienvenue occupant le poste de pompier volontaire a demandé un congé sans traitement pour des raisons médicales pour la période allant du 8 juin 2015 au 30 juin 2016 lequel sera suivi d'une fin d'emploi pour retraite au 1^{er} juillet 2016;

Considérant la recommandation de monsieur Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

11 août 2015

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la demande de congé sans solde de M. Paul Bienvenue, pompier volontaire à compter du 8 juin 2015 jusqu'au 30 juin 2016 et de prendre acte de son départ à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-252 Affichage pour le poste de brigadier / Liste de remplacement

Considérant la recommandation du directeur du service sécurité et incendie, M. Étienne Chassé

Considérant qu'il n'y a pas de relève pour pallier aux congés de l'employée occupant présentement le poste de brigadière scolaire;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'affichage d'un concours de poste de brigadier scolaire pour constituer une liste de remplacement sur appel pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-253 Travaux de scellement de fissures sur différentes rues

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics, M. Mario Dufresne;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de retenir les services de la compagnie Gestion Pavex de Saint-Hyacinthe pour des travaux de scellement de fissures de la chaussée au coût de 1,74 \$ du mètre linéaire pour environ 10 000 mètres linéaires à réparer, le tout tel qu'il appert de la soumission du 10 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-254 Projet de rénovation du chalet de la piste cyclable MRC / Participation de la Ville de Saint-Césaire - Approbation

Considérant le projet de rénovation du chalet d'accueil de la piste cyclable situé sur la Route des Champs à Saint-Césaire qui est présentement amorcé par la MRC de Rouville;

11 août 2015

Considérant que la Ville souhaite contribuer au projet en participant au raccordement des installations sanitaires projetées au réseau d'égout municipal existant;

Considérant que les travaux de raccordement seront faits en partie sur la propriété privée située au 1420, rue Notre-Dame pour lesquels les propriétaires ont exprimé leur accord;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de faire effectuer, par le Service des travaux publics de la Ville, le raccordement des installations sanitaires au réseau d'égout municipal pour le chalet de la piste cyclable situé sur la Route des Champs sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire.

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou le maire suppléant en l'absence de ce dernier à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires pour l'établissement d'une servitude relative à la conduite sanitaire passant sur la propriété du 1420, rue Notre-Dame;

Il est finalement résolu que le mandat de confection de la description technique pour la conduite sanitaire municipale soit donné à la firme XYZ Civitas et que le mandat de préparation de la servitude soit confié à l'étude Denicourt Gagnon, notaires. Ces frais seront remboursés par la MRC de Rouville en vertu d'une entente à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-255 Demande de dérogation mineure déposée par Mme Huguette Paquette relativement au garage isolé situé sur sa propriété du 140, Rang du Haut-de-la-Rivière Nord

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Huguette Paquette à l'égard du garage isolé situé sur le lot 1 593 239 au 140, Rang du Haut-de-la-Rivière Nord;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005, article 7.2.1.4, la norme prescrite exige un minimum d'un mètre de toute ligne de terrain et que l'implantation actuelle du garage est de 0,62 mètre en ligne de lot arrière et de 0,88 mètre en ligne de lot latéral gauche;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 22 juillet 2015;

11 août 2015

Considérant que le CCU, lors de la séance du 30 juillet 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Mme Huguette Paquette à l'égard de la propriété du 140, Rang du Haut-de-la-Rivière Nord (lot 1 593 239) et ainsi permettre une dérogation de 0,38 mètre pour la marge arrière et de 0,12 mètre pour la marge latérale gauche sur la norme en vigueur, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-256 Demande de modification règlementaire des zones 104 et 205 présentée par 9279-1938 Québec inc. / Refus

Considérant qu'une demande de modification règlementaire a été présentée par le requérant 9279-1938 Québec inc. en novembre 2014 afin de modifier la limite des zones 104 et 205 du Règlement de zonage 92-2005 en transférant une partie des lots 1 592 652 et 1 592 655 de la zone résidentielle 104, sur une profondeur de 7,78 m par une largeur de 38,20 m, à la zone commerciale 205 situé au coin de la rue Bouthillier et de la route 112;

Considérant que le CCU, lors de sa séance du 4 décembre 2014, recommande de refuser le projet de modification du plan de zonage tel que présenté;

Considérant que le conseil municipal est en accord avec les recommandations du CCU et se montre ouvert à considérer une reconfiguration du projet avec le requérant, le cas échéant;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de refuser la demande de modification règlementaire initiée par 9279-1938 Québec inc. afin de modifier la limite des zones 104 et 205 telle que présentée dans la demande déposée en novembre 2014.

Le maire appelle le vote .

Vote pour : 4 (Michèle Massé, Jacques Auger, André Deschamps et Denis Chagnon)

Vote contre : 1 (Jean-Claude Fortin)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11 août 2015

2015-08-257 Remboursement des frais de demande de modification règlementaire

Considérant que la demande de modification règlementaire du requérant 9279-1938 Québec inc. a été refusée lors de la séance du 11 août 2015;

Considérant que le règlement numéro 102 concernant la tarification pour les modifications aux règlements prévoit à l'article 3 un remboursement partiel si la demande est refusée;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de rembourser la somme de 1 150 \$ à la requérante 9279-1938 Québec inc. suite au refus de la demande de modification règlementaire de la limite des zones 104 et 205 déposée en novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-258 Permanence d'Ysabelle Bienvenue au poste d'opérateur journalier Aréna

Considérant que Mme Ysabelle Bienvenue a été embauchée le 22 février 2015 au poste d'opérateur journalier Aréna;

Considérant la recommandation de monsieur Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à Mme Ysabelle Bienvenue au poste d'opérateur journalier Aréna, effective à compter du 22 août 2015 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-259 Réfection de la toiture du Complexe sportif / Demande de paiement numéro 4 - Libération de la retenue

Considérant la recommandation de Pierre Leclerc, architecte chargé de projet;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

11 août 2015

Et résolu de payer à Roland Bolduc inc., un montant de 27 525,60 \$ plus les taxes applicables, ce montant correspondant à la remise de la retenue, et constituant le paiement final pour le projet de réfection de la toiture du Complexe sportif, le tout tel qu'il appert du certificat de paiement émis par Groupe Leclerc architecture + design émis au 2 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-260 Tarif de location de plateaux de l'Aréna Guy-Nadeau – saison 2015-2016 / Approbation

Considérant la recommandation de monsieur Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que les tarifs de location des plateaux de l'aréna Guy Nadeau pour la saison 2015-2016 soient comme suit :

SURFACE DE GLACE DE L'ARÉNA :

Usager	Type de tarif	Tarif / heure
Mineur local	Régulier	145,00 \$
Mineur extérieur	Régulier	165,00 \$
Mineur local	Évènement – tournoi/compétition	95,00 \$
Adulte	Adulte / heures de pointe	200,00 \$
Adulte	Hors heures de pointe	175,00 \$
Adulte	Vendredi et samedi après minuit	135,00 \$
Adulte	Lundi au vendredi avant 16h (le jour)	160,00 \$
Heures libres non utilisées par le hockey mineur		150,00 \$
CPA		43,00 \$
Cours privé	entre 7h et 9h	65,00 \$
Cours privé	entre 9h et 16h30 en semaine	85,00 \$
Cours privé	entre 16h30 et 17h30 en semaine	100,00 \$

Ces tarifs n'incluent pas les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-261 Demande d'appui / Défi Moi pour Toi 2015

Considérant la demande d'appui formulée par madame Isabelle Lavoie pour le *Défi Moi pour Toi 2015* de la Fondation des Étoiles destinée à la recherche pédiatrique;

En conséquence :

11 août 2015

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de contribuer à la cause *Défi Moi pour Toi 2015* en offrant 2 blocs d'heures de 1h30 chacun pour une partie de hockey adulte à l'aréna Guy-Nadeau organisée par madame Isabelle Lavoie. Ces blocs d'heures seront convenus selon la disponibilité en début de saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-262 Règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Guy Benjamin, déclarant avoir un intérêt dans le prochain point, se retire.

Nouveau quorum.

2015-08-263 Règlement numéro 241 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur la Branche 1 du cours d'eau Lafrance

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

11 août 2015

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 241 afin de décréter un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur la Branche 1 du cours d'eau Lafrance* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Guy Benjamin, réintègre la séance.

2015-08-264 Règlement numéro 242 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Embranchement Dutilly

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 242 afin de décréter un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Embranchement Dutilly* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2015

2015-08-265 Report du dépôt du rôle d'évaluation foncière pour la Ville de Saint-Césaire

Attendu que la Ville de Saint-Césaire est l'organisme responsable de l'évaluation foncière;

Attendu que selon les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les rôles d'évaluation foncière doivent être déposés avant le 16 septembre de chaque année;

Attendu que l'évaluateur veut avoir plus de temps pour intégrer au rôle d'évaluation foncière les modifications requises par la modernisation règlementaire;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le Conseil de la Ville de Saint-Césaire, conformément aux dispositions de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L. R. Q.,c. F-2.1), informe M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire, qu'il reporte au 31 octobre 2015 la date du dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-266 Répartition des coûts d'exploitation 2014 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire

Considérant que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont - Saint-Césaire fait rapport, par sa résolution 66-15 du 27 juillet 2015, de la répartition des coûts d'exploitation pour l'année 2014;

Considérant qu'un montant de 36 711 \$ est remis à la Ville de Saint-Césaire relativement à la quote-part des coûts réels d'exploitation qui sont moins élevés que prévu par rapport au budget 2014;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le montant de 36 711 \$ remboursé par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont – Saint-Césaire, soit transféré au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2015

2015-08-267 Afficheur de vitesse radar / Achat

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un afficheur de vitesse radar avec connexion USB comprenant le support et l'ensemble solaire au montant total de 5 840 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Signalisation Kalitec inc., de Laval, le tout tel qu'il appert de la soumission 31696 datée du 11 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-268 Structures de signalisation clignotantes pour passage de piétons / Achat

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un ensemble de 2 structures Kali-Flash incluant un capteur solaire et clignotants au montant total de 5 950 \$ plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Signalisation Kalitec inc., de Laval, le tout tel qu'il appert de la soumission 31699 datée du 11 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-08-269 Embauche d'une directrice générale et responsable des mesures d'urgence

Attendu que le poste de directeur général est présentement occupé par monsieur Bertrand Déry jusqu'à la fin de son contrat prenant fin le 11 décembre 2015;

Attendu que la recommandation du comité de sélection formé de membres du conseil;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'embaucher madame Isabelle François à titre de directrice générale et responsable des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Césaire.

Que l'entrée en fonction à ce poste est fixée au départ de monsieur Bertrand Déry à compter du 11 décembre 2015 et comprend une période de probation de 6 mois;

Que le salaire pour la 1re année s'établit à 78 000 \$;

Il est également résolu que le maire ou en son absence le maire suppléant soit autorisés à signer le document relatif aux conditions de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2015

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-08-246, 2015-08-247, 2015-08-252, 2015-08-253, 2015-08-254,
2015-08-257, 2015-08-258, 2015-08-259, 2015-08-261, 2015-08-266,
2015-08-267, 2015-08-268, 2015-08-269.

Micheline Quilès
Trésorière